

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018 à 20 H

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------|---|--------------------|
| • Madame GROSSO | à | Madame MICHELOTTI |
| • Monsieur ROUSSIER | à | Monsieur BREBION |
| • Monsieur AYME | à | Monsieur JEAN |
| • Madame BOURGUE | à | Madame RICARD |
| • Monsieur URAS | à | Monsieur MANDINE |
| • Madame JEAN | à | Madame VIRETTI |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Madame JOBBE-DUVAL |
| • Monsieur VILLEVIELLE | à | Madame CADVILLE |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Modifications des délibérations N° 116/16 du 22 Septembre 2016 et N° 97/17 du 27 Juillet 2017 par compléments et précisions

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.VILLEVIELLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), précise que seules, peuvent bénéficier, de subventions financières, en nature, de mise à disposition de locaux, matériel ou personnel de la commune, les associations dites « **associations déclarées** » par application de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901. Dit que les délibérations N° 116/16 et N° 97/17 sont maintenues en l'état et complétées par l'article 1 de la présente.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)

• Finances

2. Vote des taux d'imposition communaux pour 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation : **14.18%**

Taxe foncière sur le bâti : **22.32%**

Taxe foncière sur le non bâti : **43.90%**

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil de Territoire du Pays d'Aix
- 3. Convention à passer avec la Métropole de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de réseaux humides pour la Liaison Sud/Boulevard de la Paix/Rue de la Libération

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de réseaux humides de la liaison SUD : Bd de la Paix / Rue de la libération telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTION COMPLEMENTAIRE

- 4. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de restauration du Monument aux Morts Henri de Groux – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux de restauration du Monument aux Morts Henri de Groux. Dit que le coût des travaux de cette opération est estimé à 15.574,90 € HT soit 16 889,88 euros TTC. Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la plus élevée possible. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

- Conseil Départemental 70 % 10 902,43 € HT
- Commune 30 % 4 672,47€HT(TVA 1 314,98 € soit total commune 5 987,45€)

Dit que la date de réalisation des travaux est fixée à partir du 2^{ème} semestre 2018. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, opération 481-2018 article 13-23

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 Mars 2018



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS